

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°5

Juin-Juillet 2022



Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpg03@orange.fr

Le mot du Président



Chers Amis chasseurs et amis de la nature,

Au moment où vous lirez ces lignes, nos concitoyens auront envoyé à l'Assemblée Nationale un nombre trop important d'élus intolérants avec notre pratique et notre loisir, bien souvent sans en connaître les fondements. Dans la plupart des cas, par pur comportement idéologique et dans certains autres cas, par calcul basement électoral. Il est de notre responsabilité de faire découvrir, et pourquoi pas de faire apprécier notre pratique, aux indifférents et même pourquoi pas à certains de nos opposants. Ils peuvent, et je suis bien placé pour le savoir l'ayant expérimenté récemment, changer d'avis. Ils sont alors nos meilleurs ambassadeurs. Le monde de chasse doit éviter de rester entre soi, dans un réflexe d'apeurement et d'isolement qui ne peut qu'être fatal à terme. Cessons de nous comporter comme les habitants d'une ville assiégée. Sortons de notre confort étriqué et prenons des risques. Il n'y a pas de plus grande fierté pour un chasseur que d'avoir « converti » un indifférent, voire un opposant à nos pratiques.

Sortir de chez soi, voir ce que les autres font et éviter l'isolement mortifère, tel est bien le rôle des membres de votre Conseil d'Administration. Tous se mobilisent. Nous avons entamé une tournée complète des associations cynégétiques de notre Département : celles des chiens courants, des bécassiers, des piégeurs, et bien entendu celle de nos amis chasseurs de grand gibier. Mais au-delà de ces contacts avec nos amis chasseurs du Département, c'est en dehors de celui-ci que nous voulons établir des liens. Après les associations de chasseurs de petit gibier de l'Eure, de la Nièvre, nous allons rencontrer celles du Cher, de l'Aube, de l'Eure et Loir, de l'Aisne, du Puy-de-Dôme et de la Haute Loire. Nous découvrons des initiatives remarquables et pourquoi ne pourrions-nous pas nous inspirer de ce qui fonctionne en dehors du Département, plutôt que de chercher à réinventer nous-mêmes ce qui existe ailleurs. Permettez-moi de remercier tous les membres du Conseil d'Administration qui se mobilisent pour identifier les bonnes pratiques et les développer dans notre Département.

Nous sommes fin prêts pour la Fête de la Chasse à Saint-Pourçain, dimanche 26 juin. Nous aurons un stand avec des panneaux, des calicots et tout le matériel pour faire rayonner l'Association à cette occasion. Venez nombreux nous rencontrer.

Je vous souhaite bonne lecture du dernier numéro de notre bulletin.

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

La vie de l'association

Le 17 mai 2022 : l'association est accueillie à Evreux au siège de la Fédération des Chasseurs de l'Eure (FDC27) par le Président et rencontre le Président et le Secrétaire de l'Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Eure. Toutes les associations cynégétiques du département sont fortement soutenues par la FDC27. Elles ont toutes leur siège social situé à la FDC27, elles disposent d'une salle dédiée, bénéficient des services de la FDC27, sont toutes subventionnées à égalité à hauteur de 1 500 € par an et sont aidées à 90% pour les frais de courrier. Elles peuvent en cas de nécessité demander une subvention exceptionnelle pour de l'investissement.

L'association des chasseurs de Petit Gibier peut ainsi travailler dans un contexte très favorable. Les débuts ont été difficiles car la sinistrose s'était fortement installée « le petit gibier n'a plus d'avenir » « on a tout essayé » « la perdrix est un gibier en voie d'extension » il a fallu **redonner de l'envie**. Dans cet esprit les responsables du petit gibier ont mis en place plusieurs actions qui ont donné des résultats très positifs et dont l'ADCPGA03 va fortement s'inspirer.

Le 15 juin 2022 : l'association a eu un rendez-vous le fondateur de l'association départementale des chasseurs de petit gibier de la Nièvre, actuellement administrateur de la FDC58. Nous vous rendrons compte de cette rencontre riche d'enseignements dans notre prochain bulletin.

Spécial Aménagement du territoire



Quand agriculture et perdrix font bon ménage

Aménager la plaine sans nuire à la rentabilité

Grâce à des aménagements astucieux, Jacques Hichter céréalier à Savy dans l'Aisne a pu faire fortement remonter la population de perdrix, sans perturber la bonne marche de sa ferme.

« Cent quintaux, cent perdreaux ». Une image qui résume bien la démarche de Jacques Hichter. « Mon objectif premier, c'est la rentabilité de l'exploitation », prévient-il d'emblée. Précurseur, cet agriculteur a commencé en 1985 à aménager une partie de sa ferme dans le but de faire remonter les populations de perdrix grises. L'expérience se déroule sur 172 ha d'un seul tenant, situés à une quinzaine de kilomètres de son siège d'exploitation. Des terres réparties en céréales, pois, betteraves, jachères éthanol et faune sauvage.

Ses idées d'aménagement, Jacques Hichter les a puisées auprès de techniciens de fédération mais également - et c'est plus rare auprès du Game Conservancy Trust, « l'équivalent britannique et privé de l'Office national de la chasse ». Dès le départ, il applique certaines idées force comme le morcellement des parcelles et les bandes intercalaires afin que sa ferme retrouve une capacité d'accueil pour les perdreaux.

Jacques Hichter a divisé tous ses champs dans le sens de la longueur pour faire passer leur superficie moyenne de 25-30 ha à 12 ha environ. Cela s'est fait astucieusement en tenant compte des largeurs d'outils, principalement du pulvérisateur (un automoteur de 38m).

« De cette manière, on évite les recoupements de produits, susceptibles de générer les plus grosses dépenses au moment du découpage. Tout est calculé pour laisser le moins de traces possible avec le pulvérisateur. »

Selon Jacques Hichter, la longueur d'un parcellaire n'est pas un handicap, certains champs faisant chez lui plus d'1 kilomètre de rayon. « Au contraire, il vaut mieux une parcelle de 12 ha rectangulaire plutôt que carrée car la perdrix exploite mieux le milieu du champ. En plus, cela induit moins de fourrières et de manœuvres en bout de champ ». Des bandes intercalaires de 4 ou 8 m de large sont semées entre chacun des champs. « Les cinq premières années, j'ai fait quelques « boulettes » à ce sujet et cela m'a coûté de l'argent, raconte Jacques Hichter. Mon erreur a été de vouloir mettre des cultures à gibier sur ces bandes en employant des mélanges du commerce, trop compliqués à gérer. Rapidement j'ai été confronté à du chiendent, des chardons dans les terres avoisinantes ».

En 1990, il a donc rectifié le tir en installant, cette fois, des cultures de vente à leur place. Par conséquent, toutes les cultures sont désormais récoltées, à l'exception bien sûr de la jachère faune sauvage qui ne représente que 3 ha. « Cela ne sert à rien de laisser une bande de maïs non récoltée l'hiver car en l'espace de quelques jours, les corbeaux auront tout picoré. L'efficacité est nulle. En revanche, je ne la broie pas ». A côté d'un champ de blé il juxtapose systématiquement une bande de maïs ou bien encore un couvert de jachère composé de sarrazin et de choux fourrager. Une fois la céréale moissonnée, la bande prend le relais pour assurer une protection contre les rapaces. A côté de cultures de printemps comme le pois ou la betterave, il plante deux bandes. L'une en blé ou avoine pour la nourriture et la protection durant l'hiver, l'autre en maïs pour l'accueil. Le dispositif est complété par 500 m de buissons qui ont été replantés en damiers de 20 m de long à l'intérieur des bandes. « Je ne suis pas partisan de haies continues pour le perdreau à cause des busards ». Ces derniers ont une propension à ratisser de bout en bout le couvert. Des haies qui sont maîtrisées en hauteur pour ne pas gêner le passage des rampes. La ferme compte aussi 3 km de haies centenaires qui ont été préservées. « Au total, un perdreau n'a jamais plus de 200 m à faire pour se mettre à l'abri ».

Attirer les perdreaux, c'est bien. Encore faut-il qu'ils restent... Jacques Hichter a mis en place 110 agrainoirs sur le territoire qu'il laisse à l'année dans les bandes intercalaires ou dans les haies. Des agrainoirs qui servent également de point de repère au perdreau. A proximité immédiate, il a disposé un mini-tas de fumier. « Pour les insectes mais aussi pour le poste d'observation qu'il procure au coq. Rien de spécial n'est fait pour les poussins.

« Je ne m'impose pratiquement pas de restrictions sur le plan des produits phytosanitaires. » Seules exceptions : les tours de champs de céréales qui ne sont jamais traités avec un insecticide à l'épiaison (de même que les bandes intercalaires) et l'absence de traitement Promet sur pois. L'aménagement du territoire ne porterait pas autant ses fruits s'il n'y avait pas, à côté, une gestion intensive des prédateurs et des prélèvements de gibier adaptés. Après avoir réglé le problème des renards, l'accent est maintenant surtout mis sur les corneilles. Jacques Hichter

est aidé par un garde bénévole qui vient une ou deux heures tous les jours et à qui il a attribué, en échange, un droit de chasse.

Au total, il estime que ses efforts lui coûtent environ 1 500 euros par an, le double s'il comptait son temps. « Le résultat financier de mon exploitation n'a pas baissé. Au contraire, j'en suis encore plus près de mes champs car j'observe beaucoup plus... »

Article paru dans la France Agricole en 1998

L'expérience de Jacques Hichter a fait l'objet d'un film « Perdreaux et quintaux » disponible sur You Tube

Contacté par téléphone Jacques Hichter confirme que son expérience est toujours d'actualité, qu'il est prêt à accueillir des chasseurs et des agriculteurs intéressés de l'Allier. Il précise que lorsque l'on réussit le maintien de la perdrix grise, on favorise également le développement du faisan et du lièvre. Pour lui la réussite de la perdrix dépend pour 70% des conditions climatiques du mois de juin et 30% de l'aménagement du territoire et du piégeage (3 cages sur le territoire pour 300 à 400 corbeaux et corneilles pris en 2021-2022).

Spécial Agrainoirs

3 articles sur le sujet pour vous aider



Qu'est-ce qu'un bon agrainoir ?

Les agrainoirs font partie des coups de pouce parfois considérés comme essentiels pour permettre au petit gibier sédentaire de subsister. Où les installer ? Comment les construire ? Quand et comment les remplir ? Nous faisons le point.

Il ne s'agit sans doute pas de la méthode la plus efficace pour préserver le petit gibier : il est certain que l'agrainage ne remplacera jamais un milieu nourricier. Mais c'est un outil à la fois visuel et facile à déployer à l'échelle d'un territoire qui permet aux chasseurs de s'investir aisément en faveur du petit gibier, notamment lorsqu'ils ne peuvent pas agir plus en profondeur sur le milieu. Toutefois, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi en matière d'agrainage sur son territoire. Cette pratique est régie par un ensemble de règles présentées dans un schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) propre à chaque département pour limiter les dérives associées.

Où installer son agrainoir ?

Plusieurs facteurs influencent le choix de l'emplacement des agrainoirs. Tout d'abord, il faut identifier où se situent les oiseaux sur le territoire. Les agrainoirs devront prioritairement être installés dans ces zones et en périphérie. Si certains secteurs sont déserts, ce n'est généralement pas qu'une simple question de nourriture. Il est donc plus raisonnable de s'investir sur des lieux déjà propices. Les agrainoirs doivent être

mis en place à l'interface entre deux milieux : l'un ouvert, permettant l'envol en cas d'attaque par un prédateur terrestre, et l'autre fermé, autorisant la fuite à patte en cas d'attaque de rapaces. Toujours dans l'objectif de limiter la prédation, évitez d'installer les agrainoirs sous de grands arbres – perchoirs appréciés des rapaces et corvidés -, privilégiez la présence d'arbustes et d'herbacées. Dans la mesure du possible, évitez les bordures rectilignes : il est préférable d'installer un agrainoir près d'un bosquet plutôt que d'une haie, car les prédateurs ont tendance à suivre les éléments linéaires lors de leur quête alimentaire. Il faut également éloigner les agrainoirs des routes, autre source de mortalité majeure pour la faune. Un agrainoir par couple est souvent préconisé pour les perdrix ; en réalité, elles se les partagent aisément en s'y rendant à tour de rôle. Mais plus il y aura d'agrainoirs, moins les animaux seront concentrés, ce qui limitera la compétition, le parasitisme et la prédation. Mettre plein d'agrainoirs, c'est bien ! Mais il faut garder à l'esprit que ceux-ci devront être réalimentés régulièrement. Il est donc important que le cheminement pour y accéder soit simple et que leur nombre ne soit pas trop élevé pour ne pas décourager les chasseurs.

Comment le construire ?

L'agrainoir le plus répandu en France est sans aucun doute le fameux seau en plastique vert de 5 l sur piquet, dont le fond percé permet aux oiseaux d'accéder aux grains via une trémie, une spirale métallique ou un simple grillage. De nombreuses options « faites maison » existent : toutes les techniques sont bonnes dès l'instant qu'elles remplissent leur objectif. Toutefois, une étude anglaise, commencée il y a une dizaine d'années maintenant, a mis en évidence que pour des agrainoirs « classiques », seul un quart à un tiers des grains est ingéré par le gibier et que les rongeurs peuvent consommer près de 50 % de la nourriture mise à disposition. C'est ainsi qu'outre-Manche, les gestionnaires sont revenus à des choses simples : sur de nombreux territoires, les agrainoirs sont faits à partir d'un fût métallique de gros volume (souvent plus de 25 l), suspendu par une solide corde à un trépied de sorte que la base soit à 20-30 cm du sol. Sous ces seaux, pas de trémies, de simples fentes d'une dizaine de centimètres de long pour 5 mm de large. Ce type d'agrainoirs limiterait la consommation des grains par les rongeurs et comme ils font cinq fois le volume des seaux habituellement employés dans l'Hexagone, le temps à y consacrer est moindre. Déplacer régulièrement les agrainoirs de quelques dizaines de mètres serait aussi une réponse efficace pour limiter l'impact des rongeurs tout en ne perturbant que très peu le gibier. Quel que soit le type d'agrainoirs, les rats ne sont pas les seuls animaux problématiques : il est essentiel de les protéger également des sangliers. Des dispositifs préconçus existent, mais des solutions de repli peu onéreuses sont facilement réalisables pour peu que l'on soit un minimum ingénieux.

Quand le remplir ?

Concernant les oiseaux de repeuplement, le remplissage des agrainoirs doit avoir lieu dès l'arrivée de ceux-ci sur le territoire : ils en seront totalement dépendants durant les premières semaines. L'utilisation d'une alimentation identique à celle qu'ils ont connue à l'élevage est un plus qui permettra d'apporter des repères à ces oiseaux perturbés.

Concernant les oiseaux sauvages, deux écoles s'opposent : il y a ceux qui commencent à remplir les agrainoirs dès la fin de l'automne et ceux qui les remplissent quelques semaines avant que les couples s'établissent, généralement entre fin décembre et mi-février selon les espèces, les années et les régions. Les études scientifiques semblent

donner raison aux seconds : aucun lien évident entre survie hivernale et agrainage ne paraît se dessiner, sauf dans le cas de conditions météorologiques extrêmes. L'agrainage au cours de la période de reproduction semble, quant à lui, profiter aux animaux et être synonyme d'un succès reproducteur plus élevé. Il est donc préférable de maximiser son investissement sur cette période.

Que mettre dedans ?

Le blé est sans doute la céréale la plus présente dans les agrainoirs français. Il est relativement aisé de s'en fournir localement et à bon prix, notamment en achetant ce que certains appellent le « petit blé », déchet produit lors du tri des semences. La démarche peut être la même pour le maïs qui peut être mêlé au blé, tout comme les pois ou encore le sorgho. Durant la période post-éclosion, certains utilisent l'alimentation dont se servent les éleveurs professionnels, fine et riche en protéines, correspondant aux besoins des poussins : efficace, mais coûteux ! Il est tout à fait possible de s'éviter ces dépenses en favorisant le développement d'insectes à proximité des agrainoirs : certains utilisent du sucre pour attirer les fourmis, d'autres des plantes appréciées des pucerons, d'autres encore du fumier, du bois ou des végétaux en décomposition, ou même de la viande en putréfaction. L'efficacité de ces méthodes n'a pas été démontrée scientifiquement mais ceux qui y ont recours sur le terrain l'affirment : « Ça marche ! »

Et pour compléter ?

Différentes installations ou actions peuvent être réalisées à proximité des agrainoirs. La plus connue d'entre elles est sans doute l'abri à busards qui peut être particulièrement utile en milieu ouvert. Un apport de cendres est également à envisager pour fournir aux oiseaux de quoi se pouiller, ainsi qu'un tas de sable : il leur permet d'y sélectionner des gastrolithes, ou « grit », qu'ils stockent dans leur gésier pour broyer leur alimentation. L'apport d'eau peut être bénéfique aux faisans, mais concernant les perdrix grises et rouges, elles trouvent l'essentiel de l'eau dont elles ont besoin dans leur alimentation. Enfin, il faut garder à l'esprit que l'agrainage est une mesure de soutien et qu'il doit être couplé à la gestion du milieu, des prélèvements et des prédateurs pour être réellement utile.

Article de Noël Mathias du 15 mai 2022 Le chasseur français

Aider le petit gibier à traverser l'hiver

Durant la période froide, nourriture et abri facilitent la survie des animaux

Avec l'arrivée de l'hiver, le petit gibier peine à trouver de la nourriture (insectes, graines...), qui se raréfie de plus en plus. Dans ces conditions, les oiseaux, faisans et surtout perdrix, sont particulièrement sensibles à l'humidité et au froid, causes principales de mortalité. Même dans les régions les plus froides, il est possible de limiter les pertes en aménageant des aires abritées sous lesquelles les oiseaux vont trouver abri et nourriture.

Ces emplacements seront disposés régulièrement sur le territoire, dans les zones abritées des vents dominants et fréquentées par le gibier, si possible loin des grands

arbres qui servent de perchoirs aux rapaces. Les abords seront tenus propres, de façon à ce que les prédateurs puissent être repérés aisément.

Sous les agrainoirs composés d'une simple tôle fixée sur des piquets en bois, on disposera un mélange de graines (blé, maïs, millet, etc.) et des abreuvoirs. Tenus propres, ceux-ci doivent être régulièrement approvisionnés notamment lors des périodes de gel prolongé. Pour compléter le dispositif, il est possible d'ajouter un bloc de sel anisé, très apprécié du gibier à plumes, de même que quelques seaux de sable dans lequel les oiseaux aiment à venir gratter. A proximité des bâtiments d'exploitation, où viennent se réfugier une grande quantité de passereaux, le dispositif peut être complété avec une boule de margarine maintenue dans un filet et des graines de tournesol. En période de neige prolongée, il est recommandé de débayer régulièrement quelques mètres carrés, où les oiseaux vont pouvoir s'ébrouer au sec.

Les ressources alimentaires naturelles sont souvent insuffisantes pour satisfaire aux besoins du petit gibier sédentaire de plaine, perdrix ou faisans, notamment durant les mois d'hiver. Pour pallier ce déficit, l'apport de nourriture substitutive par un agrainage est nécessaire. Nous conseillons de maintenir un agrainage pendant toute l'année, variable dans son abondance et dans sa localisation.

En hiver, l'agrainage permet de limiter les pertes hivernales, les oiseaux mourant rarement de froid mais souvent de faim. Au printemps, l'agrainage aura un rôle protecteur des couvées de perdrix ou de faisan en limitant le temps durant lequel la poule couveuse quittera son nid pour chercher sa nourriture. En outre, cette alimentation diminue considérablement en période de reproduction la perte de poids des poules qui les expose au parasitisme et à la prédation.

L'agrainage itinérant sur un chemin tel qu'il était pratiqué autrefois a été progressivement remplacé par l'agrainage à poste fixe à partir de systèmes distributeurs nombreux et différents. Qu'il s'agisse de nourrisseurs à trémie (dont le classique « petit seau vert ») ou de systèmes à fentes, tous les agrainoirs doivent être accompagnés d'un abreuvoir et protégés du grand gibier, en particulier des sangliers. Quels qu'ils soient, agrainoirs et abreuvoirs doivent accompagner les oiseaux dans leurs déplacements au cours des saisons notamment en ce qui concerne les faisans : plutôt dans la plaine et dans les haies en été, plutôt dans les bois ou dans les boqueteaux abrités du vent en hiver.

Pour les perdrix, notamment les perdrix grises, la mise en place d'un agrainoir par couple repéré au printemps est recommandée. Bien positionner un agrainoir : Le nombre d'agrainoirs sera défini en fonction du nombre d'oiseaux présents sur le territoire. Pour les faisans, un agrainoir pour 25 oiseaux ou pour 5 ha est une moyenne. Céréales recommandées pour l'agrainage : blé, triticales (forte valeur protéique), orge, seigle, maïs concassé en mélange avec d'autres céréales...

Quel agrainoir utiliser ?

Il y a plusieurs types d'agrainoirs. Néanmoins, certains seront toujours plus adaptés en fonction du territoire :

- Les agrainoirs 5, 11 et 30 litres sont polyvalents. Ils peuvent être utilisés en plaine comme en zone boisée. Mais ils sont vulnérables face aux sangliers, chevreuils et rats Laveur. Eviter les trémies et privilégier plutôt un distributeur spiral ;
- Les agrainoirs anti-sanglier : c'est une protection supplémentaire autour du sceau qui limite les dégâts des sangliers. Les agrainoirs anti-sanglier sont donc recommandés si vous avez régulièrement des sangliers sur votre territoire ;
- Les bornes métalliques : le top du blindage ! Faites en plaques d'acier, les bornes sont faites pour le petit gibier et faites pour résister durablement aux sangliers. Elles sont donc recommandées si vous avez très régulièrement des agrainoirs visités par les sangliers ;
- Un système recommandé par le Game and Wildlife Conservation Trust anglais est particulièrement efficace et bon marché : il consiste à percer au fond d'un bidon métallique de 25 litres des fentes en rayon de roue de 5 mm de largeur ; le bidon est suspendu de façon à ce que sa base soit distante du sol de 40 à 50 cm. Ce sont les oiseaux qui provoquent la distribution du grain, celui-ci étant maintenu à l'abri de l'humidité. Ainsi les pertes liées à la consommation du grain par les rats notamment sont considérablement diminuées.

Combien d'agrainoirs utiliser ?

Le nombre d'agrainoirs peut varier en fonction de la région dans laquelle vous vous trouvez. Mais en règle générale, sachez que le ratio d'un agrainoir de 5 litres pour dix hectares en plaine et cinq hectares en territoire boisé suffit amplement. Le plus important c'est de revenir régulièrement pour les remplir et que le gibier ne manque de rien

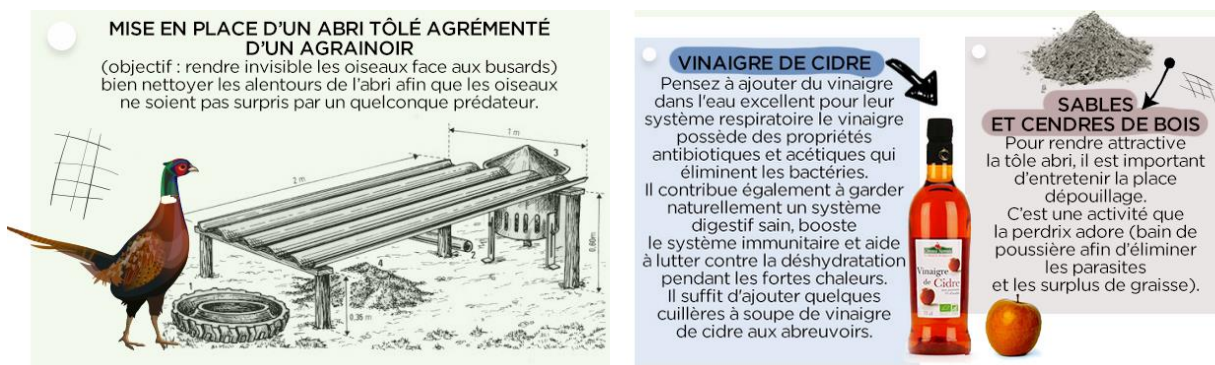
Pourquoi utiliser des abris anti-busards ?

Imaginez que vous êtes une perdrix et que votre agrainoir se trouve en plaine, loin de tout abri et buisson dans lequel vous pourriez vous cacher si un prédateur arrive. Vous prenez un risque en allant à l'agrainoir ! Les champs étant de plus en plus grands et dénués d'abris pour le petit gibier, les rapaces peuvent les repérer facilement et de très loin. Il est donc fortement conseillé de placer ses agrainoirs à côté d'un buisson ou d'un abri dans lequel les perdreaux pourront se réfugier. S'il n'y a aucun abri à proximité, il faut donc penser à y mettre un abri anti-busard pas très loin pour que le petit gibier puisse se réfugier en cas d'attaque.

Un investissement payant

L'agrainage requiert du temps et de la patience. Il faut régulièrement remplir les agrainoirs pour que le gibier ait toujours de quoi se nourrir. Mais l'agrainage a largement fait ses preuves et tout nous prouve que des perdreaux agrainés sont des perdreaux faits pour s'implanter de manière durable

Enfin, n'oublions pas qu'un secteur agrainé doit aussi avoir un nombre de prédateurs limités. Il est donc important de prendre en compte tous les facteurs pour que le petit gibier puisse se développer durablement.



L'agrainage simple et efficace

Les ressources alimentaires naturelles sont souvent insuffisantes pour satisfaire aux besoins du petit gibier sédentaire de plaine, perdrix ou faisans, notamment durant les mois d'hiver.

Pour pallier ce déficit, l'apport de nourriture substitutive par un agrainage est nécessaire.

Nous conseillons de maintenir un agrainage pendant toute l'année, variable dans son abondance et dans sa localisation.

En hiver, l'agrainage permet de limiter les pertes hivernales, les oiseaux mourant rarement de froid mais souvent de faim. Au printemps, l'agrainage aura un rôle protecteur des couvées de perdrix ou de faisan en limitant le temps durant lequel la poule couveuse quittera son nid pour chercher sa nourriture. En outre, cette alimentation diminue considérablement en période de reproduction la perte de poids des poules qui les expose au parasitisme et à la prédation.

L'agrainage itinérant sur un chemin tel qu'il était pratiqué autrefois a été progressivement remplacé par l'agrainage à poste fixe à partir de systèmes distributeurs nombreux et différents. Qu'il s'agisse de nourrisseurs à trémie (dont le

classique « petit seau vert ») ou de systèmes à fentes, tous les agrainoirs doivent être accompagnés d'un abreuvoir et protégés du grand gibier, en particulier des sangliers.

Un système recommandé par le Game and Wildlife Conservation Trust anglais est particulièrement efficace et bon marché : il consiste à percer au fond d'un bidon métallique de 25 litres des fentes en rayon de roue de 5 mm de largeur ; le bidon est suspendu de façon à ce que sa base soit distante du sol de 40 à 50 cm. Ce sont les oiseaux qui provoquent la distribution du grain, celui-ci étant maintenu à l'abri de l'humidité. Ainsi les pertes liées à la consommation du grain par les rats notamment sont considérablement diminuées.

Quels qu'ils soient, agrainoirs et abreuvoirs doivent accompagner les oiseaux dans leurs déplacements au cours des saisons notamment en ce qui concerne les faisans : plutôt dans la plaine et dans les haies en été, plutôt dans les bois ou dans les boqueteaux abrités du vent en hiver.

Pour les perdrix, notamment les perdrix grises, la mise en place d'un agrainoir par couple repéré au printemps est recommandé.

Bien positionner un agrainoir :

- ne doit pas gêner les travaux agricoles,
- y adjoindre systématiquement un abreuvoir,
- à proximité d'une route ou d'un chemin pour faciliter le remplissage.

Le nombre d'agrainoirs sera défini en fonction du nombre d'oiseaux présents sur le territoire. Pour les faisans, un agrainoir pour 25 oiseaux ou pour 5 ha est une moyenne.

Céréales recommandées pour l'agrainage : blé, triticales (forte valeur protéique), orge, seigle, maïs concassé en mélange avec d'autres céréales...

Fiche conseil de l'ANCPG

En direct des fédérations nationale, régionale et départementale

La Fédération des chasseurs italienne en visite en France pour « apprendre » à réintroduire la perdrix

Une quinzaine d'Italiens vont sillonner les routes de l'Oise, de la Somme et de la Seine-Maritime au cours du mois de mai 2022 afin de découvrir la gestion de la perdrix dans ces départements.

Ils participent au programme « **Life perdrix** » qui vise à reconstituer des populations naturelles de Perdrix grise d'Italie, actuellement déclarée éteinte à l'état sauvage dans leur pays.

Ils sont inspirés par les modes de gestion des Fédérations de chasseurs qui, grâce au collectif perdrix, réintroduisent l'espèce emblématique picarde dans les territoires en déclin.

Leur visite a commencé le 15 mai à Agnetz, à la Fédération des chasseurs de l'Oise. Le président Guy Harle D'ophove a notamment accueilli Gian Luca Dall'Olio, Président de la fédération italienne des chasseurs

Nos associations partenaires



Le **14 mai 2022**, l'association a assisté à l'Assemblée Générale de l'AGRPDO03 à St Pourçain (40 participants). Rencontre fructueuse auprès d'une association expérimentée et collaboration prometteuse car nous avons la même vision de la chasse. L'ADCPGA03 est membre adhérente de l'AGRPDO03 et est consciente que le développement du petit gibier implique nécessairement un piégeage efficace.

Le **18 juin 2022**, l'association a assisté à l'Assemblée Générale de l'AGRPDO03 au siège de la FDC03 (9 participants). L'association a deux principales activités : le brevet Grand Gibier et le ciblage des armes dont elle tire l'essentiel de ses ressources. Le Président n'a pas jugé utile de présenter notre association ni manifesté la moindre velléité d'échanges voire de partenariat, ce que nous regrettons vivement.

Les traces du renard roux

Vulpes vulpes

Longueur : 1,20 – 1,40 m dont 40-50 cm de queue

Poids : 6-7 kg

Où observer ses traces

Le renard vit partout en France. Il aime le bocage où il parcourt haies, prairies et terres cultivées. Il se rencontre souvent en forêt, où il suit fréquemment les chemins et allées. Ses traces ressemblent à celles d'un petit chien, mais les doigts médians sont plus serrés et avancés que chez le canidé.

L'empreinte est plus allongée, presque ovale.

Les griffes sont visibles sur terrain humide.

L'empreinte mesure environ 5 cm de long et 3,5-4 cm de large

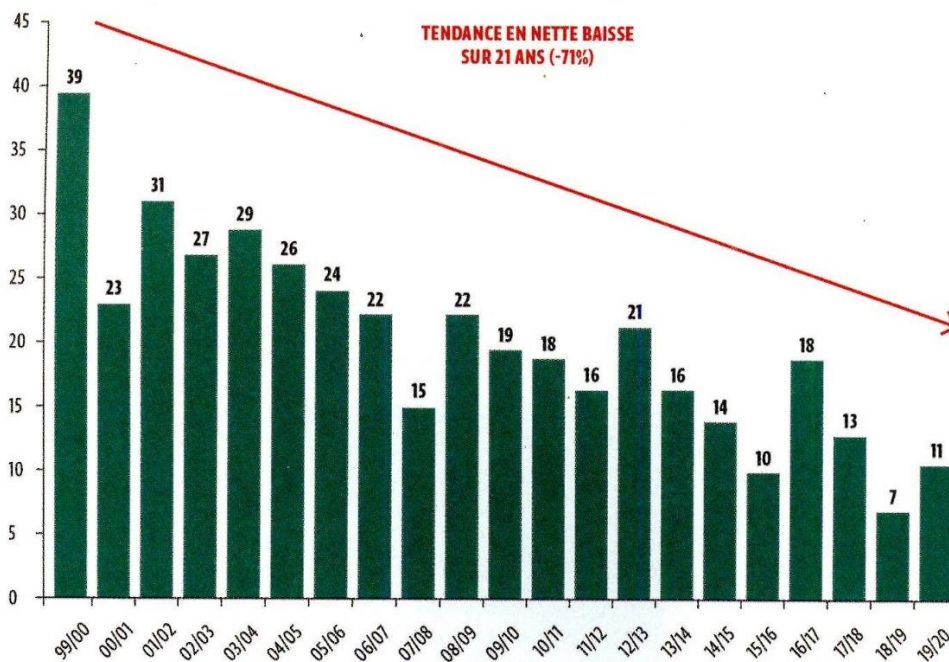


Antérieur droit



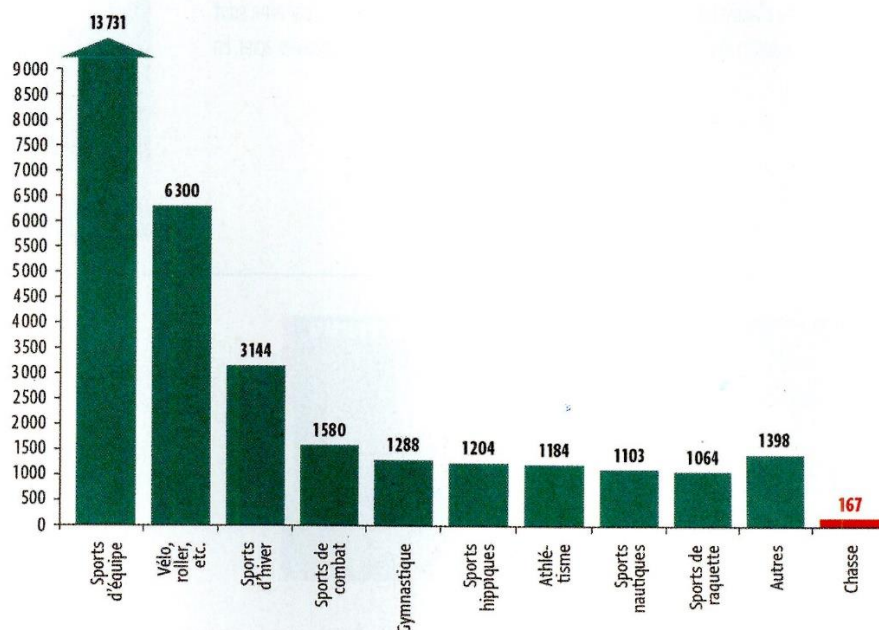
Deux graphiques qui se passent de commentaires

Évolution des accidents de chasse mortels en France entre 1999 et 2020.



Source : <https://ofb.gouv.fr/actualites/bilan-des-accidents-de-chasse-2019-2020>

Les accidents par type de sport.



Source : enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC), France, 2004-2005.

Signez la pétition

Certaines associations militent parfois avec violence contre des activités rurales et traditionnelles comme la chasse, la pêche ou l'élevage. Elles peuvent bénéficier d'avantages fiscaux et faire appel à la générosité du public ainsi chaque don offre à son donateur une réduction fiscale d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur la fortune immobilière.

Ces associations opèrent avec des actions qui s'avèrent bien loin de la défense d'un intérêt général mais qui servent une cause militante bien particulière.

C'est la raison pour laquelle, les signataires de la pétition demandent entre autres qu'une enquête parlementaire soit diligentée pour faire la lumière sur le fonctionnement de ces associations agissant ouvertement contre des activités légales.

Pour signer la pétition sur le site du Sénat :
<https://petitions.senat.fr/initiatives/i-947>

Les recettes conseillées à nos adhérents

<i>Bécasses au Champagne</i> pour 2 personnes	
Ingrédients	Préparation
2 bécasses	Bardées et assaisonnées, cuire les bécasses dans un plat, au four chaud à 180° en les retournant pour les dorer tout autour
1 bouteille de Champagne	Au bout de 25 minutes, retirer l'excès de graisse et mouiller avec la moitié du Champagne. Cuire encore 8 minutes en arrosant souvent
2 petites bardes de lard	Faire dorer les toasts à la poêle et les garder au chaud
4 tranches de pain de mie	Retirer les bécasses et les tenir au chaud. Réserver le jus de cuisson. Enlever les intérieurs à la petite cuillère.
50 g de foie gras	Dans une petite casserole, faire fondre une noix de beurre et ajouter tous les abats prélevés. Faire revenir le tout assez doucement pendant quelques minutes.
2 cubes de bouillon de volaille	Ajouter le foie gras écrasé, le jus de cuisson des bécasses déglacé avec le reste de champagne. Saler et poivrer. Faire chauffer. Mettre ce jus dans une saucière.
20 cl d'eau tiède	Tartiner le résidu sur les toasts et déposer les demi-bécasses sur les toasts. Arroser du jus de la saucière.
10 g de beurre	
2 cuillères à soupe d'huile	
poivre	

Evénements et Dates à retenir – Agenda



17-18-19 juin 2022 à Lamotte-Beuvron : Le plus grand salon de la chasse : Game Fair en Loir et Cher

25 et 26 juin 2022 à Saint Pourçain sur Sioule : Fête de la chasse de la nature et du cheval organisée par l'AFACCCO3

Venez nombreux

*Notre association participera avec
toutes les associations cynégétiques de
l'Allier à cette fête sur le site des
Cordeliers*



24,25 et 26 juin 2022 à Bourges : 70^{ème} Congrès du club national des Bécassiers

16 et 17 juillet 2022 à Cayeux-sur-Mer : Le salon des chasseurs de migrateurs

24 au 27 mars 2023 à Mantes la Jolie : Salon de la chasse et de la Faune Sauvage

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



<i>Connaissance de la chasse N°554 :</i> • Grippe aviaire : des lâchers compromis ? • Chasser dans un camp militaire : Le petit aussi, et en forme <i>Revue Nationale de la Chasse N°897 :</i> • Dans le sanctuaire bécassinier de la vallée du Drugeon • L'agriculture biologique sauvera-t-elle le petit gibier ? <i>Revue Nationale de la Chasse N°898 :</i> • L'édito : surprenant faisan • Lapins, faisans et perdreaux rouges de la Côte au Roi • La double nidification chez la perdrix rouge • Le Mas aux bécassines <i>Chasseur français N°1504</i> • Et en haut coulent les bécassines <i>Chasseur français N°1505</i> • Les courants de races françaises	<i>Bécasse Passion N°121</i> • Contre vents et marées • Du comportement défensif à la sédentarisation • Bécasses rebelles des coteaux de Lomagne • <i>Chasse magazine N°27 :</i> • Comment chasser la perdrix • Comment chasser le lapin <i>Chien courant N°106</i> • L'engrillagement en question <i>Planète chasse N°74</i> • La chasse du Grand Tétràs au printemps • Haies, friches et cultures... Un abri, de la nourriture allez à l'essentiel <i>Journal des Piégeurs N°126</i> • Le furetage au lapin • Le lapin de garenne
--	--

Nous vous recommandons vivement l'article de notre administrateur Pascal DURANTEL sur la Côte au Roi dans la Revue National de la Chasse de juillet dans laquelle vous découvrirez l'énorme travail fait par notre administrateur Jérôme CIVADE au Vilhain (Allier)

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>

Bécassiers de France

<https://www.faccc.fr/>

<https://afaccc03.jimdofree.com/>

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

<https://becassiersdefrance.com>

Arc Chasse Loisir 03

<http://aclo3.free.fr/>

ANCLATRA

www.anclatra.fr

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Le journal du chasseur

<https://journalduchasseur.fr>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

En quête de territoire

<https://www.tuchassou.fr>

Airbnb des chasseurs

<https://www.journeedechasse.com>

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT

voir bulletin N°1

VIGIFAUNE

voir bulletin N°2

CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE *voir bulletin N°3*

Béc@notes

voir bulletin N°4

VIGIFAUNE <https://www.vigifaune.com>



VIGIFAUNE est une plateforme gratuite proposée par la Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne Rhône Alpes qui vous permet de participer à la connaissance et au suivi de la faune sauvage en remontant vos observations :

- **d'animaux morts** permettant la sécurisation de tronçons routiers dangereux (collisions) ou en indiquant la présence de prédation
- **d'animaux vivants** permettant de mieux suivre l'évolution de populations (ex : frelon asiatique)
- **de traces** permettant de caractériser la présence de certaines espèces dans notre région

En quelques clics, **Vigifaune** vous permet d'enregistrer la position précise de l'animal ou de la trace grâce au GPS de votre smartphone, l'espèce concernée, la date et les caractéristiques de l'infrastructure concernée ou de la population observée.

L'ensemble des observations remontées par les utilisateurs serviront à établir des cartes d'accidentologie pour les cas de collisions, de suivre l'évolution d'espèces dont la zone de présence évolue ou de protéger des espèces en connaissant mieux les endroits à préserver.

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole



Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

Envoyez-le sur notre adresse mël adcpgo3@orange.fr

.Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.

Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpq03@orange.fr

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à

Contact : adcpq03@orange.fr



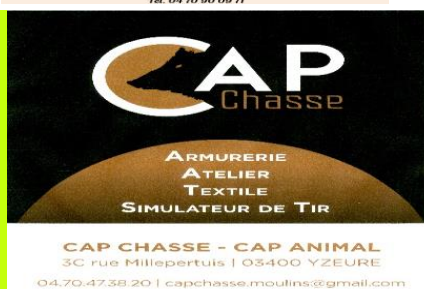
Montant de l'adhésion 10 euros

Ils soutiennent nos actions

Allier
le Département



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
de L'ALLIER



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions.



BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom	
Adresse	
Adresse e-mail	
Téléphone	

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de **10 euros**

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association
OUI NON

Je souhaite être membre du conseil d'administration
OUI NON

Je souhaite être informé des actualités de l'association sur mon adresse mèl
OUI NON

DITES LE NOUS
Mes centres d'intérêt sont :
Je souhaite que l'association s'occupe de :

☒ En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur les projets, actions et publications de l'association. Elles sont conservées trois ans. Conformément à la réglementation « RGDP », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de retrait aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant adcp03@orange.fr ou ADCPG03, 5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille